

LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL DE BATNA
COMMISSION REGIONALE DE RECOURS

Procès-verbal N°01
Séance du 13.11.2018

Présents Messieurs :

- BENSHERIA .A . Président
- HOUAMEL .L . Secrétaire
- AZZOZ MAHMOUD. Membre

Affaire N°01 :

Recours du club **C.A.S.THENIET EL ABED** à l'encontre d'une décision de la Commission de Discipline de la LFW de Batna au motif que les incriminés ont été lourdement sanctionnés.

- Recours recevable en la forme.
- Au fond :
- Vu, la feuille de match.
- Vu, le rapport complémentaire de l'arbitre principal.
- Vu, le rapport du Commissaire au match.
- Attendu, que la partie requérante demande une révision des sanctions infligées à l'encontre du joueur **FETITI AYOUB LN° 1810176** et du président du club **CASTEL** (signalé sur feuille de match).
- Attendu, qu'après audition des officiels de la rencontre et les incriminés à savoir, Le président du club **C.A.S.THENIET EL ABED** et le joueur **FETITI AYOUB**.
- Attendu, que le club réclamant n'a apporté aucun élément nouveau pouvant plaider en sa faveur.
- **Par ces motifs, la Commission Régionale de Recours**, jugeant en dernier ressort rejette le recours du club C.A.S.THENIET EL ABED et confirme les décisions prises par la première instance.

Séance levée à 12h30mn

BENSHERIA .A : Président

HOUAMEL .L : Secrétaire